

A2S INVEST
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Nicephore Niepce
Zone Industrielle Saint Christophe
04000 DIGNE LES BAINS
882 115 207 RCS MANOSQUE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 18 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **43 480 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **43 480 euros**

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à **348 875 euros**.

[...]

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

2A18D72E06644CE...

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2S INVEST - SIREN : 882115207										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2025	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209	0	210	0		
Production vendue biens						215	0	214	0		
Production vendue services						217	0	218	77 000		
Production stockée								222	0		
Production immobilisée								224	0		
Subventions d'exploitation reçues								226	0		
Autres produits								230	2		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	77 002		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	0		
Variation de stock (marchandises)								236	0		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	0		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	0		
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier	0	immobilier		0	242	3 472	
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	372	244	490		
Rémunérations du personnel								250	128 709		
Charges sociales								252	0		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	0	254	0			
Dotations aux provisions								256	0		
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259	0	262	2		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260	0				
Total des charges d'exploitation (II)								264	132 673		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-55 672		
Produits financiers						(III)		280	100 318		
Produits exceptionnels						(IV)		290	0		
Charges financières						(V)		294	1 166		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347	0	300	0		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348	0				
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	0		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	43 480		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	43 480	314	0		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	0				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	0				
	Provisions non déductibles					322	0				
	Impôts et taxes non déductibles					324	0				
	Divers dt intérêts excédentaires	247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330	5 000			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	0	251	0			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	0				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	0				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	0		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine	987	0		342	0		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	0	Jeune entreprise innovante	989	0					
	Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurales	138	0					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0					
	ZFANG 44 quaterdecies	345	0	Zone de développement prioritaire	993	0					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD	992	0								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346	0		350	100 000		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	0					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	0					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	0					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	0					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	0							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	0	354	51 520		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	0				
Déficits antérieurs reportables				0				360	0		
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0	372	51 520		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Dividendes régime mère-fille - QP à réintégrer	5 000

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Dividendes régime Mère-fille	100 000

Certifié conforme

DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts) ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC,FR

DocuSigned by:

RIEBAUTE Serge

2A18D72E06644CE...

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise										A2S INVEST - SIREN : 882115207		Néant		☐									
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent										12	
																				Exercice N clos le		31/12/2025	
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net									
										1		2		3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	0	012	0	0									
	Immobilisations incorporelles - Autres									014	0	016	0	0									
	Immobilisations corporelles									028	0	030	0	0									
	Immobilisations financières (1)									040	350 000	042	0	350 000									
	TOTAL I (5)									044	350 000	048	0	350 000									
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050	0	052	0	0									
	Stocks marchandises									060	0	062	0	0									
	Avances et acomptes versés sur commandes									064	0	066	0	0									
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	0	070	0	0									
	Créances autres (3)									072	50 918	074	0	50 918									
	Valeurs mobilières de placement									080	0	082	0	0									
	Disponibilités									084	74 385	086	0	74 385									
	Charges constatées d'avance									092	1 445	094	0	1 445									
TOTAL II									096	126 747	098	0	126 747										
TOTAL GENERAL (I + II)										110	476 747	112	0	476 747									
PASSIF																				Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel											120	1 000										
	Ecart de réévaluation											124	0										
	Réserve légale											126	100										
	Réserves réglementées											130	0										
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131	0	132	305 395										
	Report à nouveau											134	0										
	Résultat de l'exercice											136	43 480										
	Subventions d'investissement											137	0										
	Provisions réglementées											140	0										
	TOTAL I											142	349 975										
Provisions pour risques et charges										TOTAL II		154	0										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées											156	99 851										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours											164	0										
	Fournisseurs et comptes rattachés											166	0										
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	1 660	172	5 503										
	Comptes courants d'associés											173	1 418										
	Autres dettes											175	20 000										
	Produits constatés d'avance											174	0										
TOTAL III											176	126 772											
TOTAL GENERAL (I + II + III)												180	476 747										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an							193	0	(4)	Dont dettes à plus d'un an							195	52 388			
	(2)	Dont créances à plus d'un an							197	0		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice							182	0			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs							199	46 000	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice							184	0			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>A2S INVEST - SIREN : 882115207</u>											Néant ☐					
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale					
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice														
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0						
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0						
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0	0						
Constructions		430	0	432	0	434	0	436	0	0						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	0	442	0	444	0	446	0	0						
Installations générales, aménagements divers		450	0	452	0	454	0	456	0	0						
Matériel de transport		460	0	462	0	464	0	466	0	0						
Autres immobilisations corporelles		470	0	472	0	474	0	476	0	0						
Immobilisations financières		480	350 000	482	0	484	0	486	350 000	0						
TOTAL		490	350 000	492	0	494	0	496	350 000	0						
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial			495	0	497	0	498	0	499	0						
Autres immobilisations incorporelles			500	0	502	0	504	0	506	0						
Terrains			510	0	512	0	514	0	516	0						
Constructions			520	0	522	0	524	0	526	0						
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530	0	532	0	534	0	536	0						
Installations générales, aménagements divers			540	0	542	0	544	0	546	0						
Matériel de transport			550	0	552	0	554	0	556	0						
Autres immobilisations corporelles			560	0	562	0	564	0	566	0						
TOTAL			570	0	572	0	574	0	576	0						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR															
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé																
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values											
					Court terme	Long terme										
						19%		15% ou 12,8%		0%						
TOTAL	578	0	580	0	582	0	584	0	586	0	581	0	587	0	589	0
Plus-values taxables à 19%			579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0	595	0			
TOTAL					596	0	585	0	597	0	599	0				

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>A2S INVEST - SIREN : 882115207</u>										Néant ☐
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0	
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0	
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0	
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0	
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0	
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0	
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
						Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681	0	683	0	
Autres immobilisations incorporelles						700	0	705	0	
Terrains						710	0	715	0	
Constructions						720	0	725	0	
Installations techniques, matériel et outillage						730	0	735	0	
Installations générales agencements aménagements divers						740	0	745	0	
Matériel de transport						750	0	755	0	
Autres immobilisations corporelles						760	0	765	0	
TOTAL						770	0	775	0	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								0	
2	Provision pour indemnités de départ à la retraite								0	
3	Provision pour perte de change								0	
TOTAL à reporter								780	0	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	0	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	0	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	0	
Déficits imputés								983	0	
Déficits reportables								984	0	
Déficits de l'exercice								860	51 520	
Total des déficits restant à reporter								870	51 520	
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	0	381	0					
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	0	380	0					
N° du centre de gestion agréé				388	0					
Montant de la TVA collectée				374	15 400					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	436					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	0					

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A2S INVEST - SIREN : 882115207			Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois : 12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :			376	
	Dont apprentis		657	
	Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges			105	
TOTAL 1			106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
TOTAL 2			144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			150	
TOTAL 3			152	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3			137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE			020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence		024	160	
Date de cessation			186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A2S INVEST - SIREN : 882115207 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre		Nom complet		SERGE RIZZANTE			
Nom d'usage				% de détention	100	Nb de parts ou actions	
						100	
Naissance :		Date	27/06/1965	N° Département	26362	Commune	VALENCE
						Pays	FRANCE
Adresse :							
21 LOTISSEMENT LES OLIVIERS							
13124 PEYPIN							
FRANCE							

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A2S INVEST - SIREN : 882115207 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	2
Forme juridique	SAS	Dénomination	SERRURERIE ORAISONNAISE
N° SIREN (si société établie en France)	793156936	% de détention	100
Adresse : ZONE ARTISANALE LES BOUILLOUETTES 04700 ORAISON FRANCE			
Forme juridique	SAS	Dénomination	A.P.E.I. MAGAUD
N° SIREN (si société établie en France)	395198559	% de détention	100
Adresse : Z.I. SAINT CHRISTOPHE 04000 DIGNE-LES-BAINS FRANCE			



RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)
cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : A2S INVEST	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 882115207	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A2S INVEST

SIREN : 882115207

Attestation produite le 20/01/2026

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A2S INVEST - SIREN : 882115207			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
RUE NICEPHORE NIEPCE 04000 DIGNE-LES-BAINS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		HOLDING		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	51 520
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quindecies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		0		Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				0	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				0	
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				0	
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☒
Comptable : ☐ Salarie ?					
A.F.E DIGNE-LES-BAINS Chemin des Alpilles 04000 Digne-les-Bains FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

					Si déposé néant, cochez la case :		☐					
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions:			payées par la société elle-même		a		0					
			payées par un établissement chargé du service des titres		b		0					
Montant des distrib. correspd't à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:					c		0					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts					d		0					
Montant des autres distributions:					e							
					f							
					g							
					h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %					i		0					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%					j		0					
Montant des revenus répartis					Total (a à h)		0					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS												
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées							
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
					Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
SERGE RIZZANTE 21 LOTISSEMENT LES OLIVIERS 13124 PEYPIN FRANCE			100		91 000	0	0	0	0			
I DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION												
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						0				
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						0				
MVL'T imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %						
MVL'T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0		0		0						
MVL'T imputée sur les PVL'T de l'exercice		0		0		0						
MVL'T réalisée au cours de l'exercice		0		0		0						
MVL'T restant à reporter		0		0		0						
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS												
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							0					
Nombre de reçus délivrés							0					